

**Procès-verbal du Conseil Académique**  
**Réuni le mardi 16 février**  
**Sous la présidence de M. Stéphane AZOULAY**  
**Vice-Président Formation**  
**et la coprésidence**  
**de M. Noel DIMARCQ**  
**Vice-Président Recherche**

**N°3/2021**

**ÉTAIENT CONNECTÉS :** M. ALLEGRET Jean-Pierre, Mme BATAZZI Claudine, Mme BERTONE Manuela, M. BIZIOU Michaël, Mme BLAY-FORNARINO Mireille, Mme BOISSELIER Pauline, M. BONCOMPAGNI Éric, M. BORGESE Franck, M. BOUISSOU Stéphane, M. BURGER Alain, M. CAILLER Bruno, M. CASSAM-CHENAÏ Patrick, Mme CHRISTIANS Elisabeth, M. CRISTOFARI Gaël, Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne, M. DELLAMONICA Jean, M. DOUAI Ali jusqu'à 16H00, Mme EL SAYED Eva, M. ESPALLARGAS Jean-Philippe, Mme FEDELE Carine, Mme FERAUD Aurélie, Mme GIACALONE Marjorie, Mme GIBART Laetitia, Mme GUIZOUARN Hélène, Mme GWIZDEK Carole, Mme HAYOTTE Meggy, Mme HERITIER Camille jusqu'à 17H30, Mme HUEBER Anne-Odile, M. LECOUTEUX Guilhem à compter de 15H30, M. LEGRAND Olivier, Mme MIGLIACCIO Claire, Mme N'AIT BOUDA Faiza, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul, M. RASSE Paul, Mme ROMERO Margarida, M. ROULEAU Matthieu, M. SERRANO Benjamin, Mme SESSA Virginie, M. STEF Jimmy, M. SIIRIAINEN Fabrice jusqu'à 17H50, M. THOMIN Jean-Louis, Mme TURK Pauline, Mme WALLISER Elisabeth, M. VIZZARI Jean-François,

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :** Mme ADAM Carine à M. M. THOMIN Jean-Louis, Mme AYERBE Cécile à Mme WALLISER Elisabeth, M. Frédéric BLANC à Mme GUIZOUARN Hélène, M. BURRONI à Mme BOISSELIER Pauline, Mme COURTIN Christine à M. BONCOMPAGNI Eric, Mme DEMARIA Samira à Mme WALLISER Elisabeth, M. HASSANALY-GOULAMHOUSSEN Rahim à Mme BOISSELIER Pauline, M. LECOUTEUX Guilhem à M. DOUAI Ali jusqu'à 15H30, M. PETIT Éric à M. AZOULAY Stéphane, Mme PLOUVIEZ Mélanie à M. PELLEGRINETTI Jean-Paul, M. RABIER Quentin à M. ESPALLARGAS Jean-Philippe, Mme VAN DE WIELE Nathalie à Mme FEDELE Carine, M. VEZIAN Anthony à M. ESPALLARGAS Jean-Philippe, M. ZUCKER Arnaud à M. PELLEGRINETTI Jean-Paul, M. DOUAI Ali à M. ALLEGRET Jean-Pierre à compter 16H00, Mme HERITIER Camille à Mme FEDELE Carine à compter de 17H30, M. SIIRIAINEN à M. Noël DIMARCQ à compter de 17H50,

**ÉTAIENT ABSENTS :** Mme BERTRAND Marie-France, M. BRUNY Rémy, Mme CERZO Delphine, M. COURDE Clément, M. DA SILVA NEVES Florentino, M. DEMESLAY Christopher, M. DIEDERICHS Thibault, M. GARCIA Dimitri, M. GESBERT David, M. GOSSELET Ryan, M. HACHEM Elie, Mme HOUARA Inès, Mme LASRY Sarah-Kelly, Mme MALE Margaux, M. MORETTI Laurent, Mme PERALDI-FRATI Marie-Agnès, M. REVELLI Gabriel, M. ROSSO Thierry, M. ROUSSEAU Sylvain M. SOFIA Pierre Niccolo,

**INVITÉS CONNECTÉS :** M. ALLIEZ Pierre représentant Mme CLERC Maureen, M. ARGENTINA Médéric, M. ATTANASI Giuseppe, M. BARONE Pierre, Mme BARRAL Mireille, M. BENDJOYA Philippe, Mme BLAYA Catherine, M. BOISSE Jean-Christophe, M. BRACCO Christian, M. BRUNO Olivier, Mme COLDEFY Anne-Sophie, M. CREMOUX Pascal, Mme DE GRAEVE Fabienne représentant M. COUNILLON Laurent, Mme GROS Auriane représentant M. Philippe ROBERT, M. JOUFFRAY Fabrice, Mme LABRUNHIE Julie, M. LAGADEC Éric, Mme MANEAU Isabelle, Mme MARCHANDE Nadine représentant M. SAVASTA Marc, Mme MILLET-DEVALLE Anne, M. MUSSO Patrick, Mme SABOURAULT Cécile, Mme VUILLEMIN Anne, Mme WATINE Marie-Albane, Mme ZERMATI Johanna.

M. AZOULAY et M. DIMARCQ ouvrent la séance à 13H30.

Ils font part de la demande d'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Partie Recherche : un point d'information sur le bilan de l'appel à projet "Culture Scientifique et Technique", (prévu au CAC du 9 mars et reporté)
- Partie Formation : un point relatif à la régularisation de la procédure d'attribution des bourses à Polytech.

**La demande d'ajout de ces 2 points à l'ordre du jour est approuvée avec 51 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.**

## I.- Recherche

*En amont de l'étude du premier point Recherche, un conseiller s'interroge sur les transferts de compétence vers les EUR et plus spécifiquement aux COSP en référence au point à l'ordre du jour annulé en début de séance.*

M. Noël DIMARCQ indique que le premier niveau de réponse concerne la vision politique : quelles compétences le Conseil Académique choisira de déléguer aux EUR, aux composantes ou à des commissions ad hoc.

Le deuxième niveau de réponse concerne les aspects juridiques et réglementaires, qui seront étudiés par la Direction Juridique Statutaire et Règlementaires (DJSR)

Mme Magali MAILLAND complète les propos de M. Noël DIMARCQ en précisant que cette question est déjà à l'étude en collaboration avec la DJSR. D'un point de vue règlementaire, certains points étudiés par le Conseil Académique ne sont pas référencés dans les statuts et il n'est donc pas possible actuellement de les déléguer. Chaque dispositif ne s'appuie pas sur le même cadre règlementaire et la faisabilité doit par conséquent être étudiée au cas par cas. Certaines évolutions nécessiteront probablement une modification des statuts.

*M. Noël DIMARCQ prend note des commentaires des conseillers et propose de passer au point Recherche à l'ordre de jour.*

### **I.1.- Point d'information sur le bilan de l'appel à projet "Culture Scientifique et Technique" (Point approuvé en début de séance)**

#### **Annexe « Présentation de Mme Anne-Sophie COLDEFY sur le bilan de la Commission Culture Scientifique et Technique »**

Intervenante :

- Mme Anne Sophie COLDEFY, Chargée de mission Culture Scientifique et Technique, UCA

M. Noël DIMARCQ rappelle que lors de de la séance du Conseil Académique du 3 Novembre 2021 Mme Anne-Sophie COLDEFY a présenté l'appel à projets CSTI. Une commission ad hoc impliquant des membres du CAC chargée d'étudier les projets soumis dans le cadre de cet appel à projets a alors été mise en place.

M. Noël DIMARCQ laisse la parole à Mme Anne-Sophie COLDEFY pour son intervention.

Mme Anne-Sophie COLDEFY précise que la commission « Culture Scientifique et Technique » (CSTI) s'est réunie le 27 Janvier 2021.

*Conseil Académique n°3 du 16 février 2021*

Elle était composée de :

- **5 membres du Conseil Académique**
  - M. Noël DIMARCQ, Vice-Président Recherche & Valorisation d'UCA
  - M. Franck BORGESE, Chercheur CNRS à l'IBV
  - Mme Carole GWIZDEK, Chercheuse CNRS à l'IPMC
  - Mme Nathalie VAN DE WIELE, Physicienne, Professeur en Classe Préparatoire, ancienne présidente de l'association « Femme et Science »
  - M. Arnaud ZUCKER, Enseignant – Chercheur UCA au CEPAM
- **3 Membres de la cellule « Culture Scientifique et Technique »**
  - Laurie CHIARA, Journaliste Scientifique
  - Laure TARIEL, Chargée de Projets CSTI
  - Anne-Sophie COLDEFY, Chargée de mission CSTI

Mme Anne-Sophie COLDEFY présente les 16 projets retenus pour financement dans le cadre de l'appel à projets CSTI (cf. Annexe « Présentation de Mme COLDEFY sur le bilan de la Commission Culture Scientifique et Technique »), parmi les 26 dossiers soumis. Le budget global alloué est de 20 012 euros.

M. Noël DIMARCQ remercie Mme Anne Sophie COLDEFY pour sa présentation ainsi que les membres du Conseil Académique ayant participé à la Commission Ad hoc Culture Scientifique et Technique.

Il propose que le CAc donne un avis favorable aux arbitrages de la Commission « Culture Scientifique et Technique » pour l'attribution de crédits aux projets soumis à l'appel à projets 2021.

***Le CAc donne un avis favorable à la majorité aux arbitrages de la Commission « Culture Scientifique et Technique » pour l'attribution de crédits aux projets soumis à l'appel à projets 2021 (54 votes pour et 2 Abstentions).***

## II.- Vie Universitaire

### II.2.- Présentation de l'appel à projet Aménagement de Campus

M. AZOULAY accueille Mme WATINE venue présenter cet appel à projets.

Mme WATINE explique que cet AAP vise à améliorer les aménagements de campus et, par ce biais, la vie sur les campus pour l'ensemble des usagers et notamment pour les étudiants.

Elle précise que le financement se fera par la CVEC pour un budget de 300 000 € et que l'AAP a été coconstruit par la DVU et le Conseil Etudiant, instance réunissant l'ensemble des élus étudiants de l'établissement. Ce conseil aura également à charge de classer les projets déposés préalablement à une analyse plus technique.

Elle rappelle que la CVEC est versée par les étudiants eux-mêmes, et que ce budget est strictement fléché pour des projets concernant l'accueil des étudiants, la santé, le sport, la culture et la vie associative.

Les projets proposés pourront faire l'objet d'un cofinancement qui pourra constituer une plus-value dans le cadre de leur évaluation.

Un appel ouvert à l'ensemble de la communauté universitaire avait été souhaité, il est précisé que les projets pourront donc avoir été déposés par des personnels de l'université, un service ou une composante, à condition que des étudiants soient associés à leur élaboration. Les étudiants devront quant à eux, pour construire leur projet, passer par leur BDE ou par une association qui aura à charge de déposer les projets.

Au niveau des axes thématiques retenus, il a été souhaité pour avoir un maximum de projets intéressants et diversifiés, reprendre l'ensemble du champ couvert par la CVEC c'est à dire la qualité de vie de campus, le sport, l'art et la culture, l'accueil, l'accompagnement social, l'intégration des étudiants, la vie associative dans son ensemble, les questions de citoyenneté, d'égalité, d'inclusivité et les problématiques d'environnement et de développement durable des campus.

Mme WATINE précise qu'une difficulté rencontrée dans le lancement de cet AAP tient à une temporalité commune avec le plan de relance et potentiellement aussi avec les travaux du CPER qui vont fortement impacter un très grand nombre de campus. Il a donc fallu éviter que les aménagements de campus proposés gênent les travaux du plan de

relance ou soient remis en cause par ces travaux. Il est donc apparu nécessaire de coordonner ces grands projets patrimoniaux et de mener un dialogue avec la direction du patrimoine. Le choix a été fait de distinguer les campus ou les zones sur lesquelles des aménagements seraient possibles en accord avec les futurs travaux du plan de relance qui seront présentés dans une annexe en cours de finalisation. Des zones ont pu être trouvées sur la majorité des campus (à l'exception notamment de Valrose et Trotabas) et il est précisé que cet appel à projets pourrait avoir vocation à devenir régulier et récurrent, ce qui permettra aux campus qui ne pourront être pris en compte cette année de porter d'autres projets futurs. M. BARONE précise que pour l'INSPE les sites niçois ne seront pas éligibles mais que des possibilités pourront concerner les sites de La Seyne et Draguignan.

Mme WATINE ajoute enfin que les projets seront classés par le conseil étudiant et qu'une étape de faisabilité en termes de compatibilité avec les stratégies de site se fera ensuite avec les responsables de campus pour aboutir à un classement définitif qui devra être le plus fidèle possible au classement opéré par le conseil étudiant.

M. PELLEGRINETTI fait part d'une remarque que lui a transmis M. ZUCKER qui souhaiterait savoir quand va être réglé le problème du recyclage des déchets qui s'entassent un peu partout, notamment sur les campus Carlone et Saint Jean d'Angely.

Mme WATINE confirme qu'il s'agit d'une question très importante et qu'avant de procéder à des aménagements supplémentaires il est fondamental de s'occuper du recyclage. Elle rappelle les actions de sensibilisation menées par la mission éco-responsabilité au changement de comportement dans des perspectives de développement durable. Elle pense que la mise en place d'un plan vert plus systématique s'avèrerait nécessaire et regrette une information qui ne passe pas suffisamment dans les campus qui sont concernés. Elle précise que l'établissement a conclu des contrats avec des plateformes de recyclage notamment pour tous les consommables de type imprimantes ou matériels électroniques et rappelle donc que des réseaux existent et qu'il suffit donc de contacter les plateformes qui viennent récupérer et recycler les déchets de ce type.

M. AZOULAY fait part d'opérations organisées par les services techniques sur le campus Valrose et propose qu'elles soient étendues aux autres campus.

Mme WATINE convient qu'une nouvelle campagne d'information au niveau de l'établissement peut s'avérer nécessaire.

### **II.3.- Conventions associations étudiantes**

#### **II.3.1.- Convention d'objectifs et de moyens 2021 avec FACE 06**

Mme WATINE rappelle que la FACE06 est fédération qui réunit environ 35 associations étudiantes et que l'établissement conventionne avec la FACE06 depuis plusieurs années, la dernière convention ayant été présentée en CAC en mars dernier.

Parmi les projets proposés en 2021, il est à noter la poursuite du projet d'épicerie solidaire Agorae déjà soutenu l'an dernier. Mme WATINE rappelle qu'il s'agit d'une épicerie située dans le centre-ville de Nice et entièrement gérée par des étudiants bénévoles qui permet de proposer, notamment aux étudiants les plus démunis, des denrées alimentaires ou d'hygiène à 15% du prix du marché, mais également des événements conviviaux. Un peu plus de 200 bénéficiaires sont actuellement recensés.

La journée d'accueil des étudiants avait également été présentée l'an dernier mais n'avait pu se dérouler et n'avait donc pas été financée. Il est rappelé qu'il s'agit d'une grande manifestation gratuite qui vise à l'accueil des étudiants primo entrants soit près de 5 000 participants à des activités festives, mais aussi de découverte (du territoire, des services de vie étudiante, des services de sport, de santé, etc ...) qui a lieu vers le 20 septembre. Elle ajoute que ni les festivités printanières, ni le carnaval ne seront soutenus par l'établissement cette année car ces manifestations ne pourront sans doute pas avoir lieu dans le contexte actuel.

Elle fait part ensuite d'un nouveau projet de restaurant solidaire. Il s'agit d'une salle de restaurant qui jouxte l'épicerie solidaire Agorae. L'idée du projet est que tous les étudiants, sans conditions, pourront y partager un repas gratuitement à raison de 2 jours par semaine. L'ouverture est prévue dès mars 2021 avec de la vente de produits à emporter. Le projet repose sur la base d'un financement quadripartite (Département 06, Ville de Nice, CROUS et UCA), les repas seront fournis par la cuisine centrale de Nice qui alimente les cantines scolaires et seront préparés sur place par des bénévoles. Ce lieu de vie étudiante pourra également être un lieu de formation aux pratiques alimentaires et à l'équilibre alimentaire.

Mme WATINE précise à la suite d'une remarque de Mme N'AIT-BOUDA que la fédération FACE06 n'est pas représentative de l'ensemble des associations étudiantes mais qu'elle en rassemble la majorité. Elle rappelle que toutes des associations présentes sur l'établissement sont éligibles au Fond de Solidarité et de Développement des

Initiatives Etudiantes, les conventions d'objectifs et de moyens n'étant signées qu'avec les associations les plus stables qui portent des projets récurrents et stratégiques pour l'établissement.

Elle répond ensuite aux interrogations de Mme GUIZOUARN concernant l'accès à l'Agorae que pour pouvoir bénéficier de l'épicerie solidaire, il faut déposer un dossier et qu'une évaluation est effectuée en fonction du reste à vivre. M. ESPALLARGAS ajoute que cette évaluation est opérée sur les justificatifs fournis par des membres de l'association et une assistante sociale. Tout étudiant d'UCA dont le dossier est retenu peut en être bénéficiaire, la majorité des bénéficiaires n'étant pas membre d'une association adhérente à la FACE06.

Mme WATINE précise que l'épicerie est ouverte directement sur la rue et qu'il n'y pas de nécessité à passer par les locaux de la FACE06.

Elle souligne ensuite que la ville de Nice est vraiment partie prenante du programme de façon importante car elle est en charge de la livraison des repas et qu'elle propose également, une formation des bénévoles au sein de ses propres cantines scolaires afin qu'ils soient bien informés de points réglementaires très techniques.

***La convention d'objectifs et de moyens avec FACE06 est approuvée avec 48 voix pour, 3 contre et 7 abstentions.***

### **II.3.2.- Convention d'objectifs et de moyens 2021 avec AJC 06**

Mme WATINE précise que l'Association des Jeunes Chercheurs des Alpes-Maritimes regroupe principalement des doctorants d'UCA qui portent des projets récurrents qui sont intéressants pour la recherche et pour l'intégration des doctorants à l'université.

Un premier projet consiste en une journée des doctorants, similaire à la journée d'accueil des primo entrants proposée par la FACE06 avec une présentation de l'ensemble des offres de la vie universitaire et des services dans un cadre qui allie des activités festives, afin de favoriser l'intégration et la cohésion des doctorants.

M. DIMARCQ observe qu'il conviendra de coordonner cette journée avec la rentrée doctorale, il souligne que bien que le public soit le même, le type d'informations transmis est différent sur chacun des deux événements.

Mme MIGLIACCIO souhaiterait pour sa part, que les deux événements soient fusionnés, car elle pense que l'organisation sur deux dates différentes risque de provoquer une désaffection du public concerné, elle souligne l'intérêt à ce que l'évènement soit organisé par des doctorants afin de le rendre plus attractif. M. DIMARCQ rappelle le contexte particulier pour l'année 2020 lié à la situation sanitaire, mais pense qu'il n'y aura pas de problème à combiner les deux événements l'année prochaine. Mme WATINE confirme qu'elle insistera sur ce point auprès de l'association et leur demandera de prendre contact avec Mme STEICHEN, Vice-Présidente fonctionnelle Politique doctorale et Post doctorale. M. AZOULAY suggère que les sommes soient attribuées à l'association sous condition d'actions conjointes avec l'établissement.

Un autre projet intéressant consiste à proposer des « PhD meet-up », événements conviviaux et réguliers qui regrouperont des doctorants de plusieurs écoles doctorales autour desquels peuvent se nouer des échanges fructueux qui peuvent être en lien avec des projets de recherche.

Des activités de partage et de cohésion menées sur un ou plusieurs week-ends sont également proposés. Mme WATINE précise que ces projets étant programmés à partir de mai/juin, il peut être espéré que la situation sanitaire rendra leur réalisation possible.

***La convention d'objectifs et de moyens avec AJC06 est approuvée avec 55 voix pour et 2 abstentions.***

Mme WATINE répond ensuite à la demande de Mme GUIZOUARN que les projets portés par les associations qui s'inscrivent ou non dans le cadre d'une convention, sont financés par le FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes) lui-même abondé par la CVEC.

### **II.3.3.- Convention d'objectifs et de moyens 2021 avec UCA Sport Club**

M. BARONE Présente cette convention (cf document en annexe).

Il indique que la convention est identique à celle de l'an dernier avec un montant revu à la baisse (de 85000 € à 30000€) compte tenu du contexte sanitaire qui a provoqué l'annulation de toutes les compétitions universitaires.

Il rappelle que l'existence de l'association UCA Sport Club répond à une obligation légale qui ouvre droit, pour l'établissement, à participer aux compétitions universitaires organisées par la Fédération Française du Sport Universitaire.

A la demande de Mme GUIZOUARN qui souhaite savoir si les cotisations payées par les personnels pratiquant une activité sportive à l'Université contribuent au financement de cette association, M. BARONE répond négativement et précise que les personnels cotisent pour une contribution au financement du service des sports de l'université et que l'association UCA Sport Club est quant à elle orientée dans une optique de compétitions étudiantes. La subvention a donc pour but de permettre à l'association de financer ses objectifs et notamment la prise en charge du coût d'une partie des licences sportives payées à la FFSU dans le cadre d'une politique sociale. Il rappelle que les compétitions sportives peuvent avoir une vocation de loisir mais également de performance avec des sportifs de haut niveau universitaire.

***La convention d'objectifs et de moyens avec UCA Sport Club est approuvée avec 55 voix pour et 1 abstention.***

#### **II.4.- Examen des propositions de la commission « Initiatives Etudiantes » du 2 février**

Mme WATINE rappelle que cette commission, composée de membres de l'université et d'extérieurs, évalue sur la base de la charte des initiatives étudiantes, les demandes de financement qui sont déposés par les différentes associations étudiantes et se réunit désormais 5 fois par an.

Seuls 2 dossiers sont remontés pour la commission du 2 février.

Pour le premier, présenté par Humanice, qui vise à former des étudiants relais sur des problématiques de violences sexistes et sexuelles, un avis favorable sous condition a été émis car le budget concernant les tee-shirts apparaissait surévalué.

M. AZOULAY convient par ailleurs de la nécessité pour l'association de se rapprocher de Mme VAN DE BOR Vice-Présidente fonctionnelle Politique Sociale, Egalité-Diversité, et des référents VSS de l'établissement compte tenu qu'il s'agit d'un sujet délicat qui doit être abordé avec précaution.

Pour le second projet de Junior MIAGE Concept, l'avis a été reporté car il s'agissait d'une formation en ligne pour laquelle un manque d'information sur les coûts justifiant les montants affichés a été souligné.

Aux interrogations de M. RASSE qui souhaite savoir comment l'information circule auprès des composantes et des étudiants sur ses possibilités de financement de leurs projets et qui s'interroge sur la qualité de la communication au vu du petit nombre de projets remontés, Mme WATINE précise qu'il existe une page dédiée sur le site d'UCA dans la partie relative à la vie de campus qui s'appelle « financer mon projet » (<https://univ-cotedazur.fr/vie-associative/financer-mon-projet>). Cette page, ouverte en permanence, contient notamment la charte des initiatives étudiantes, le dossier à remplir, et l'adresse mail à laquelle le dossier doit être renvoyé.

Elle ajoute que toute demande de renseignements peut lui être adressée ou envoyées à la Direction de la Vie Etudiante.

M. BARONE précise que la DVU détient un mailing « liste des associations » actualisé en permanence à laquelle sont adressées les informations par le biais de news-letters afin de permettre la diffusion la plus large possible dans la sphère associative.

Il précise par ailleurs qu'il y a 5 à 6 commissions par an et que le nombre de projets financés par commission peut tourner autour d'une quinzaine dans un contexte normal.

***Les propositions de la commission « Vie Etudiante » du 2 février sont approuvées avec 50 voix pour et 1 voix contre.***

### **III.- Formation**

#### **III.5.- Régularisation de la procédure d'attribution de bourses de stage à Polytech**

M. AZOULAY explique que ce point a été ajouté en urgence à l'ordre du jour car il a été informé d'une procédure d'attribution des bourses lancée par Polytech en décembre sans qu'il y ait eu de validation d'aucun des conseils centraux de l'université. Il a donc été demandé à l'Ecole de ne pas communiquer de résultats aux étudiants dans l'attente que la procédure soit validée. La situation revêt toutefois un caractère d'urgence car les étudiants qui seront titulaires de la bourse doivent commencer un stage très prochainement, une validation au prochain Conseil Académique de mars serait donc trop tardive. M. AZOULAY a donc accepté de présenter ce point à la séance de ce jour

(cf procédure jointe en annexe) afin que les étudiants ne soient pas pénalisés par une mauvaise gestion administrative du dossier.

Il précise que ces 20 bourses de stage, à destination d'étudiants de dernière année du cycle d'ingénieur, sont financées sur des fonds propres de la composante.

Mme GUIZOUARN s'étonne du critère de sélection lié à la date de dépôt de la demande, elle trouve un peu arbitraire le principe de favoriser les étudiants ayant déposé leur dossier avant les autres et craint que les étudiants qui ont le plus besoin de la bourse ne soient pas en mesure de faire preuve de la réactivité requise.

M. AZOULAY partage cet avis et demande à ce que, compte tenu de l'urgence, la procédure soit validée en l'état pour l'année 2020-21 mais que pour le futur, le dispositif puisse être revu et reposer sur des critères plus équitables.

Il précise qu'en l'absence d'un vote favorable sur la régularisation du dispositif en place, aucune bourse ne pourra être attribuée cette année.

Mme MIGLIACCIO informe du contexte de la demande et explique que cette proposition de bourses s'inscrit dans une démarche politique, d'encouragement des étudiants à faire de la recherche, les étudiants qui trouvent leur stage en entreprise étant en général mieux rémunérés que ceux qui effectuent des stages en laboratoire. L'idée est donc de favoriser les stages dans les laboratoires de recherche de l'établissement et de permettre notamment des poursuites d'études en thèse pour obtenir des ingénieurs docteurs, un volet suivant au dispositif présenté ira dans ce sens en proposant le financement par Polytech de bourses de thèse.

M. AZOULAY convient que le fond du dossier est tout à fait pertinent mais regrette que les responsables de Polytech ne soient pas venus présenter leur stratégie globale préalablement.

Il rappelle que tout dispositif d'attribution de bourse, par quelque financement que ce soit, doit au préalable faire l'objet d'une validation des instances centrales, le Conseil d'Administration statuant en dernière instance pour toutes les questions financières après avis du Conseil Académique.

***La régularisation de la procédure d'attribution de bourses de stage à Polytech pour l'année 2020-21 est approuvée avec 55 voix pour et 4 abstentions.***

### **III.6.- Délégation de compétences aux composantes**

M. AZOULAY rappelle l'objectif d'UCA de procéder à la décentralisation de certaines décisions pour que les composantes puissent être actrices de leur politique, dans la mesure où un certain nombre de délégations est rendu possible par le décret du 25 juillet 2019 qui porte création de l'établissement expérimental UCA.

Il précise que le souhait initial était que le Conseil Académique puisse garder la définition des grandes lignes stratégiques mais que puissent être délégués certains points opérationnels dont l'examen peut s'avérer fastidieux et qui n'apportent pas de réelle valeur ajoutée.

Il est donc proposé de déléguer certaines compétences au COSP des EUR ou aux instances délibératoires des autres composantes, le conseil académique étant un conseil élu, il ne peut donner délégation qu'à un autre conseil élu de l'université.

Il indique que l'objet de la délégation telle que présentée dans le document joint en annexe est de s'appliquer sur l'ensemble du périmètre de l'offre de formation, à tous les niveaux L et M ainsi que les autres diplômes plus spécifiques : formations médicales, DU, DIU etc...

La délégation de compétence concerne la modification de l'intitulé d'une UE ou d'un élément constitutif d'UE dans le respect des cadrages fixés qui ont été communiqués en annexe ainsi que les répartitions CM/TD pour chaque enseignement. Il précise que la délégation ne porte que sur une diminution ou un maintien du nombre d'heures, toute augmentation des heures de formation restera de la compétence du conseil académique qui continuera à valider les demandes à ce niveau afin d'avoir une vision de la soutenabilité globale de l'offre de formation.

Les modifications validées dans le cadre de la délégation pourront aussi porter sur les seuils de dédoublement de TD et TP, ou l'ajout d'options qui n'auraient pas d'impact sur le volume horaire de la formation.

M. AZOULAY souligne par ailleurs que toutes ces demandes doivent s'inscrire dans un calendrier qui devra être respecté, dans le cas contraire la délégation pourra être retirée. Ce calendrier concerne plus particulièrement le vote et la communication de MCC ou les modifications de maquette qui devront donner lieu à une modélisation.

Il informe qu'une réunion sur le sujet est prévue en mars avec l'ensemble des composantes associant les directeurs, responsables de scolarité et de diplômes.

Il précise que des documents constituant une sorte de vade-mecum de toutes les questions qui pourront se poser pour aider au mieux les scolarités des composantes ont été rédigés et seront déposés en annexe sur le wiki.

*Conseil Académique n°3 du 16 février 2021*

Aux observations de Mme HERITIER qui s'interroge sur l'absence de la Capacité en Droit dans la liste des diplômes présentée, M. AZOULAY répond que bien que cette formation fasse l'objet d'une réforme et que les programmes soit définis nationalement avec une faible latitude laissée à l'Université, elle sera ajoutée à la liste des diplômes pouvant faire l'objet d'une délégation.

Mme HERITIER relève ensuite que le DAEU n'est pas non plus inscrit dans la liste, M. AZOULAY répond que cette formation n'est pas portée par une composante mais par un service commun de l'établissement et qu'il est en conséquence normal qu'elle ne figure pas dans la liste et que les modifications qui pourraient la concerner seront validées en CAC.

Mme HERITIER fait ensuite part de ses interrogations concernant les doctorats auxquelles M. AZOULAY répond qu'il n'y a pas de MCC et de maquettes pour ce type de formation mais des obligations contractuelles liées notamment à un nombre d'heures défini. M. DIMARCQ ajoute que l'intégralité du cadre des soutenances est fixée par un arrêté.

Mme HERITIER s'interroge enfin sur les conventions CPGE avec les établissements du 2<sup>nd</sup> degré. M. AZOULAY répond qu'elles passeront en Conseil Académique car le fonctionnement a été revu puisque désormais chaque composante ne rédige plus sa propre convention mais qu'il y a maintenant une convention cadre avec le Rectorat signée par l'Etablissement qui permet aux lycées portant plusieurs classes préparatoires de ne pas avoir à signer avec plusieurs composantes. Parallèlement une convention d'application, portée par l'établissement, a été votée pour toutes les composantes concernées avec la possibilité de réaliser des annexes précisant la mise en place de dispositifs spécifiques. M. AZOULAY informe ensuite que les BUT ne rentreront pas dans le calendrier habituel car les maquettes ne sont pas encore arrêtées.

Il est ensuite indiqué à Mme FEDELE qu'outre les COSP des EUR, ce sont les conseils de gestion des autres composantes qui se verront attribués la délégation du CAC. Mme FEDELE aurait souhaité que cette indication figure dans la délibération car il peut exister plusieurs conseils élus au sein d'une même composante.

Mme BLAY déplore que lorsque le nombre d'heures d'enseignement sera diminué le Conseil Académique n'aura plus à se prononcer et pense que, de fait, cette instance va se désintéresser du contenu des enseignements et n'exercera plus qu'un rôle de surveillance financière lorsqu'il s'agira d'augmenter le nombre d'heures.

M. AZOULAY indique que ce n'était pas du tout le but recherché et que l'idée est de donner une plus grande latitude aux composantes lorsqu'il n'y a pas d'incidence sur la soutenabilité de la formation qui constitue une prérogative ne pouvant être déléguée. Il propose donc qu'il ne soit pas fait référence à la diminution ou l'augmentation du nombre d'heures, des désaccords sur la notion de la soutenabilité, exprimés dans le cadre des discussions avec les composantes, ne permettent pas non plus de faire référence à la soutenabilité de la formation. Il propose donc que ne soient déléguées que les modifications à charge constante pour une première année de fonctionnement au terme de laquelle il conviendra de voir si la règle peut être assouplie en fonction des demandes que les composantes auront formulées.

Avant de mettre la proposition au vote, M. AZOULAY précise que pour ce cas particulier, la délibération ne doit pas être adoptée à la majorité simple comme de coutume, mais à la majorité absolue et doit donc concrètement recueillir plus de 40 voix favorables.

***La délégation de compétences aux instances délibératoires des composantes est adoptée avec 47 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions.***

### **III.7.- Politique tarifaire du service formation continue et tarifs reprise d'études**

M. AZOULAY rappelle que le CAC avait voté en mars 2020 la politique de formation continue et les tarifs de reprise d'études pour l'année en cours et accueille M. LASSERRE venu présenter ces points pour l'année 2021-2022.

M. LASSERRE informe, que suite à la demande faite l'an dernier par le CAC, un récapitulatif des effectifs de Formation continue par tarif et par diplôme a été produit et est disponible dans les documents en annexe.

Il fait état, en premier lieu, d'un constat de réduction des effectifs traités par le service de formation continue de -27% et d'une diminution de la proportion des personnes ayant recours au tarif financés par les partenaires et donc d'une augmentation du pourcentage de celles qui s'autofinancent. Un ensemble d'actions à court terme et à moyen terme sont mise en place par le service de Formation continue pour faire face à cette baisse d'effectif.

Concernant les tarifs des diplômes nationaux, il est globalement constaté un maintien des montants votés l'an dernier avec cependant quelques modifications indiquées en rouge dans le 1<sup>er</sup> document joint en annexe.



Concernant la politique tarifaire du service formation continue (cf 2<sup>ème</sup> document en annexe) différents points restent inchangés et concernent : le droit additionnel pour frais de structure, le tarif modulaire sur cursus diplômant, le taux horaire du contrat de professionnalisation et les tarifs VAE et VES.

Il souligne par ailleurs que les changements à noter sont les suivants :

- sur la politique régionale de formation en direction des demandeurs d'emploi, l'établissement a répondu à un appel à projets Région afin de chercher à rattraper la baisse d'effectifs et du chiffre d'affaires de la formation continue, le Service FC propose en conséquence d'inscrire les publics concernés à hauteur de 50 % du tarif plein de la formation.
- sur le tarif modulaire sur cursus non diplômant défini auparavant à 15€/ heure + 60€ de frais de gestion pour lequel il est proposé le calcul suivant :  $T = (\text{taux horaire} * \text{durée du module}) + 100 \text{ €}$  de frais de gestion avec un taux horaire fixé dans une fourchette de 10 à 100 € en fonction du niveau d'intervention et selon le degré d'expertise proposé.

M. LASSERRE explique en conclusion que pour l'instant les propositions tarifaires continuent à être effectuées selon la logique des années précédentes avec une forte décentralisation au niveau des composantes. Des évolutions de tarifs seront proposées suite au recrutement d'un contrôleur de gestion à la DAF. Il est fait part d'une volonté que soit affiché le cout réel de chaque formation en parallèle aux tarifs, afin de vérifier la rentabilité des tarifs proposés.

M. AZOULAY remercie M. LASSERRE et confirme que le passage en comptabilité analytique permettra de connaître le cout par formation de manière beaucoup plus juste et potentiellement d'adapter au mieux les tarifs pour ne pas être déficitaire.

M. LASSERRE confirme à la demande de Mme HERITIER que les frais de gestion de 200 € ne sont pas positionnés sur les cursus non diplômant car il s'agit de formations courtes pour lesquelles une majoration de 200€ serait prohibitive, il est donc comptabilisé dans ce cas 14% de frais de gestion correspondant au coût du personnel du service FC.

Mme HERITIER s'interroge ensuite sur le taux horaire qui est fixé dans une fourchette de 10 à 100 € sur la base d'une note d'opportunité et des tarifs pratiqués par la concurrence. M. LASSERRE explique qu'il conviendra de définir un coût de revient afin de ne pas vendre des formations à perte, les différents éléments de fourchette seront fonction du profil des intervenants, de leur niveau de rémunération et des éventuels frais accessoires d'équipements ou autre et pourront donner lieu à des variations relativement larges. L'appel à la concurrence consistera simplement, en récupérant les informations sur internet, à savoir à quels prix sont vendues des formations analogues dans d'autres universités ou dans d'autres structures de manière à pouvoir être en phase avec le marché.

M. LASSERRE précise qu'il ne fait pas état du taux de rémunération des enseignants qui fait l'objet actuellement de discussions notamment avec la Vice-présidente à la Formation Continue et qu'il s'agit là du calcul du prix d'une formation courte vendue principalement à une entreprise. Il précise que les sommes perçues, outre les 14% à destination du Service de Formation continue, sont reversées à la composante qui aura à charge de rémunérer les enseignants et de couvrir ses frais.

Mme HERITIER pense que finalement toutes les composantes auront intérêt à pratiquer un taux horaire de 100 €.

M. LASSERRE objecte que face au marché, les composantes ne pourront pas partir sur des tarifs inconsidérés car les entreprises se détourneraient rapidement de l'offre de l'établissement dans un contexte où la place croissante des formations à distance permet un fort accroissement de l'offre globale.

Aux interrogations de Mme ROMERO sur les tarifs d'un MSc IDEX qui seraient passés de 1500 à 6500 €, M. AZOULAY réprécise que les tarifs ne sont pas définis par le service de Formation Continue mais remontés par les composantes.

M. LASSERRE ajoute que le tarif de 1500 € est celui de la formation initiale qui n'est pas l'objet de la discussion de ce jour, les tarifs de formation continue ont quant à eux été maintenus au même niveau que l'an dernier avec une seule modification sur le MSC BOOST où un tarif spécial de 5000 € a été introduit pour les entreprises partenaires.

M. AZOULAY informe que le vote des tarifs de formation initiale des diplômés d'établissement sera à l'ordre du jour d'un prochain CAC.

***La politique tarifaire du service formation continue et les tarifs reprise d'études présentés sont approuvés avec 43 voix pour, 1 voix contre et 12 abstentions.***

### **III.8.- Validation des Maquettes Master MEEF**

M. AZOULAY explique que cette demande survient hors du calendrier habituel car, suite à la réforme des masters MEEF, un nouveau dossier d'accréditation a dû être déposé dans un délai très contraint.

Il accueille Mme BLAYA, Directrice de l'INSPE, pour présenter ce point.

*Conseil Académique n°3 du 16 février 2021*

Mme BLAYA précise que l'INSPE est engagé dans une réforme de la formation initiale des enseignants et que l'offre de formation a dû être remontée au ministère fin janvier, ce délai n'a donc pas permis un passage préalable devant les instances de l'établissement, le Ministère ayant demandé que le dossier soit remonté et que les changements éventuels résultant de la validation par les instances, soient transmis a posteriori.

Mme BLAYA fait part pour ces maquettes d'un cadrage contraint car le Ministère impose un nombre d'heures limité à 800H/maquette alors qu'il était à l'origine en moyenne de 950H. Elle indique qu'une nouveauté consiste à l'intégration d'un minimum de 33% d'intervention de praticiens du terrain, enseignants en charge de classes de même niveau que les apprenants.

Une autre contrainte réside dans un travail à mener autour de différents axes, par exemple pour le second degré : savoirs fondamentaux, polyvalence, réflexivité et recherche, innovation et contexte territorial avec des pourcentages prédéterminés pour chaque axe.

Des injonctions d'introduction de modules ont également été reçues au fil de l'eau, avec notamment un module relatif à l'école inclusive comportant un minimum de 25h attendues, puis un deuxième module sur l'égalité filles garçons. Des enseignements spécifiques avaient toutefois déjà été prévus au sein de la maquette concernant ces deux modules.

Cette réforme de la formation des enseignants prévoit également un renforcement de la partie recherche, avec l'affirmation que les enseignements doivent s'appuyer sur la recherche et l'ouverture à l'international. Un gros travail a donc dû être réalisé sur ce point depuis mars dernier, une maquette transitoire ayant dû être remontée dès mai 2020 pour l'année académique 2020/2021.

Le travail de préparation des maquettes présentées aujourd'hui, s'est déroulé par la suite en concertation avec les services du Rectorat (DSDEN 1<sup>er</sup> degré, IA-IPR et conseillère formation auprès du Recteur) et également en concertation dans le cadre des conseils d'enseignement des différents départements disciplinaires au sein de l'INSPE pour le premier degré et avec les responsables de parcours pour le 2<sup>nd</sup> degré.

Elle ajoute que les maquettes présentées dépassent légèrement les 800 H et espère que ces dépassements qui n'excèdent pas les 10 à 15 heures seront validés par le Ministère.

D'autres changements tiennent par ailleurs à la mise en place de contrats pour les étudiants en Master 2, au positionnement du concours qui est revu et qui sera désormais placé à la fin du M2 alors qu'il était à l'origine en fin de M1. Les stages auront quant à eux une durée de 6 heures par semaine.

Mme BLAYA propose ensuite que M. BRACCO présente la maquette 1<sup>er</sup> degré et que M. JOUFFRAY présente la maquette 2<sup>nd</sup> degré, MM. BRACCO et JOUFFRAY ayant respectivement porté le projet des deux maquettes validées à l'unanimité par le Conseil d'Institut de l'INSPE.

Pour le 1<sup>er</sup> degré, M. BRACCO explique que la publication par le ministère des modalités de recrutement des professeurs des écoles fait apparaître une évolution qui consiste à porter le coefficient pour les épreuves de mathématiques et français d'1/2 à 2/3. Les épreuves écrites comprennent désormais maths, français et une épreuve au choix entre sciences et technologie, histoire et géographie ou arts et musiques, les épreuves orales étant quant à elles plus spécifiques. L'évolution de la dotation horaire par rapport aux précédentes maquettes s'est faite en faveur des maths et du français dans un cadre global de réduction du volume horaire. Le nombre d'heures pour français et mathématiques et donc passé de 130 à 140 H alors que pour les autres disciplines il est passé de 70 à 60 H. La maquette du M1 se structure en 2 semestres, avec possibilité d'avoir un jury au niveau du S1. Le M2 est quant à lui annualisé, la maquette est divisée en 4 UE comprenant chacune 3 ECUE (1 UE à caractère littéraire, 1 UE à caractère scientifique, 1 UE LV, TICE et un tronc commun culture commune et 1 UE de mise en situation professionnelle et de recherche)

Il indique enfin qu'il a été tenu compte de la demande du Ministère concernant la répartition CM, TP, TD entre enseignants de l'INSPE et praticiens de terrain qui dépendent du Rectorat.

Mme BLAYA ajoute que d'autres nouveautés résident dans la possibilité pour les étudiants de choisir des options avec un renforcement dans les fondamentaux (mathématiques, français, langues étrangères) mais également des possibilités en terme de suivi d'un parcours international avec la possibilité de préparer le Certificat d'Aptitude pour l'Enseignement du Français à l'Étranger, ces changements ayant pour but de permettre aux étudiants de pouvoir individualiser leur parcours et se former également en fonction de leurs expériences préalables ou de leurs perspectives professionnelles.

Aux interrogations de M. LEGRAND qui souhaite savoir si la réduction des volumes horaires des disciplines telles que histoire-géographie, Arts et musique ou Sciences et technologie est imposée par un cadrage national, M. BRACCO répond qu'il n'y a pas de contrainte en termes de découpage horaire mais que les contraintes sont liées aux demandes

d'introduction de TICE, de LVE, de la Recherche et de la préparation au concours. IL souligne que le coefficient de maths et français au concours CRPE représente 6/9 les autres épreuves étant au choix.

Mme BLAYA ajoute qu'il a fallu tenir compte de paramètres croisés liés aux pourcentages imposés par le ministère selon les 4 axes, au référentiel de compétences et aux épreuves du concours qui ont été communiquées tardivement. Elle rappelle que des options pourront être proposées aux étudiants qui souhaiteraient approfondir les autres disciplines.

M. BRACCO fait observer que la situation va être plus compliquée pour les étudiants de M2 qui par le passé réussissaient le M1 et le CRPE et avaient un statut de professeur fonctionnaire stagiaire et d'étudiant, alors qu'ils seront désormais titulaires de contrats à tiers temps moins rémunérés, et vont devoir valider leur M2 et réussir le concours à la fin de la même année.

Compte tenu de ces conditions, M. LEGRAND s'interroge alors sur un parcours qui pourrait anticiper le 1D au niveau Licence.

Mme BLAYA rappelle la présence d'un parcours de pré-professionalisation en L2 et en L3 dans le continuum.

M. AZOULAY précise que UCA s'est portée candidate pour l'expérimentation, d'un parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles, et qu'elle est la seule université de l'académie régionale à avoir été retenue pour ce parcours qui sera prochainement présenté au CAC. Mme BLAYA ajoute que ce parcours devra se construire en concertation avec ce qui est déjà mis en place au niveau L2 et L3 par l'INSPE.

M. BRACCO souligne un effort notable déjà fait par l'établissement sur le continuum Licence. Il pense que M. LEGRAND qui a été responsable de la Licence « Sciences et Culture » dont la vocation était de préparer au Professorat des écoles pourra être un interlocuteur privilégié au sein du CAC pour suivre ces dossiers.

M. AZOULAY remercie M. BRACCO et laisse la parole à M. JOUFFRAY pour présenter le MEEF 2nd degré.

M. JOUFFRAY explique que le cadrage arrivé assez tardivement a rendu le calendrier de construction des maquettes très complexe compte tenu des obligations liées au maintien des heures de TICE et de LV assorties à un volume de 800 heures étudiants ventilées sur des thématiques très contraintes.

D'autres objectifs concernant cette offre de formation sont à noter avec un resserrement de l'offre sur des compétences de recherche et également un resserrement entre les enseignements universitaires et la pratique professionnelle. Ainsi, une réflexion a été menée sur les stages à réaliser au cours des masters 1 et 2, avec une obligation de porter le nombre de semaines de stages à 6 semaines sur l'année pour le M1. Le stage se déroulera donc pendant 3 semaines au premier semestre et un stage filé sera proposé au 2<sup>nd</sup> semestre à raison d'un jour par semaine pendant 15 semaines afin de permettre l'amélioration de la progression des étudiants dans leur futur environnement professionnel et de bénéficier d'un retour sur l'analyse de la pratique professionnelle en classe.

En master 2, le concours se passe désormais à la fin de l'année ce qui signifie que les étudiants qui entrent en M2 n'ont plus le statut de professeur fonctionnaire stagiaire qui leur était attribué les années précédentes et ne seront donc plus reconnus comme des professionnels dès le M2. Cette formation était, jusqu'alors, payée par le rectorat assortie d'une obligation de présence, mais pour l'année prochaine le Rectorat de l'Académie a fait le choix d'appuyer l'offre des bassins d'accueil essentiellement sur des contrats alternants et pour un petit nombre sur des stages de pratique accompagnée, ce qui pose un problème de différenciation de cohortes d'étudiants de M2 au sein d'une même formation.

Concernant la partie Recherche, le pourcentage d'heures allouées à son enseignement ainsi que les contenus ont été repensés. Une partie sera réalisée en tronc commun puisqu'à l'échelle du master MEEF 2nd degré, un certain nombre d'outils de méthodologie de recherche doivent être communs à l'ensemble des futurs enseignants. Il a donc été décidé d'offrir une progression de cette formation depuis le premier semestre du M1 jusqu'au troisième semestre du M2 afin que les étudiants réalisent un travail et un mémoire de recherche de qualité, homogénéisé entre les parcours du 2nd degré et ceux du premier degré.

M. JOUFFRAY insiste sur le fait que les mémoires seront soutenus dès la fin du troisième semestre du master 2 en conséquence des objectifs qui sont exigés et qui concernent la validation du master 2, la validation du concours qui se passera pendant le quatrième semestre et également la visite de l'inspection au niveau de l'établissement scolaire. L'ensemble de ces objectifs générera beaucoup de pression et de travail, il a donc été fait en sorte que le volume de travail soit plus fortement distribué en M1 et allégé en M2 au maximum au S4.

L'offre de formation a dû, par ailleurs, s'adapter à des demandes qui sont arrivées tardivement, qui concernent notamment les fiches concours qui font apparaître des épreuves d'admission différentes avec la mise en place d'un oral qui peut être qualifié d'entretien d'embauche et qui n'existait pas dans tous les CAPES jusqu'ici. Afin de mieux préparer les étudiants à ce nouveau type d'épreuves une adaptation et une redistribution des heures au S4 a été exigée.

*Conseil Académique n°3 du 16 février 2021*

Il est souligné que le parcours EPS devra répondre à une fiche concours différente puisqu'il ne s'agira plus d'un CAPES mais d'un CAPEPS et qu'à ce titre 5 épreuves au lieu de 4 devront être préparées. L'offre de formation sur ce point est encore en réflexion afin de répondre à ces nouvelles exigences du concours.

M. JOUFFRAY précise par ailleurs, que le document de base reste le référentiel des compétences de l'enseignant du 21e siècle sur lequel l'offre pédagogique s'est appuyée très fortement. Les semestres sont découpés en 4 UE au sein desquelles il a été tenté de respecter un nombre relativement régulier d'ECUE et de retrouver les mêmes intitulés d'ECUE afin de marquer une progression, ces intitulés étant directement inspirés du référentiel des compétences. Le souci d'évaluer le plus rapidement possible l'ensemble des compétences des étudiants a donc été pris en compte dans la construction de ces maquettes.

Il apporte enfin une précision sur la maquette d'éducation musicale qui pose un problème dans la mesure où contrairement à toutes les autres qui ont réussi à respecter 30% de praticiens de terrain, la maquette d'éducation musicale dépasse ce pourcentage avec 45% de praticiens de terrain, ce qui risque de poser un problème de validation au niveau du Ministère.

M. AZOULAY donne ensuite la parole aux conseillers pour qu'ils fassent part de leurs remarques.

M. JOUFFRAY répond à la demande de M. LEGRAND que le mémoire devra être soutenu au semestre 3 ce qui sous-entend qu'il devra être préparé plus précocement que les années précédentes.

M. AZOULAY précise ensuite que le vote de ce jour va porter sur la demande d'accréditation des maquettes de Master MEEF auprès du Ministère, mais que comme pour toute formation, une fois l'accréditation obtenue l'ouverture est conditionnée à un certain nombre de règles et notamment au respect des critères de soutenabilité.

Il revient sur les interrogations posées par le parcours musique puisque l'établissement n'est pas en capacité de fournir suffisamment d'intervenants en interne pour pouvoir respecter les quotas. Le dépôt de la maquette se fera donc sous réserve qu'une évolution soit possible d'ici la rentrée et que le pourcentage demandé puisse être respecté.

M. AZOULAY précise ensuite que l'INSPE fait l'objet d'un pilotage particulier avec la présence du Rectorat et de l'Université de Toulon et qu'au-delà du Conseil de l'INSPE, il existe un Observatoire Académique qui réunit les présidents des 2 universités, le Recteur et le Président du Conseil d'Institut. Cet observatoire fixe les grandes stratégies et peut décider de l'ouverture de certaines formations.

Dans ce cadre-là, l'Observatoire a souligné l'importance d'avoir un pilotage plus régional pour certaines formations, notamment celles à faibles effectifs et le besoin d'engager une discussion avec l'INSPE d'Aix-Marseille pour pouvoir maintenir sur l'ensemble de la région académique l'offre de formation la plus complète possible mais qui pourrait être répartie entre INSPE. A ce stade des discussions, cela peut signifier que certaines formations dont l'accréditation est demandée ne seront peut-être pas ouvertes in fine en raison de faibles effectifs et entreront dans un accord de répartition entre INSPE de la région académique puisque les recteurs des 2 académies et de la Région sont favorables à cette organisation-là.

Mme BLAYA ajoute que la question de la fermeture ou de l'ouverture des masters n'est pas seulement liée aux effectifs mais qu'il y a aussi des considérations d'ordre politique qui entrent en compte, elle pense notamment à des formations telles que l'italien qu'il est tout à fait important de maintenir à l'INSPE Nice-Toulon, le département 06 étant frontalier avec l'Italie.

Elle indique par ailleurs s'être rapprochée de son homologue de l'INSPE d'Aix-Marseille et précise que la proposition faite par l'INSPE Nice-Toulon en termes de régionalisation ne suscite pas un grand enthousiasme car Aix-Marseille n'a pas de son côté de problèmes d'effectifs et n'envisage pas de mutualisation. Mais elle précise que ces prémices de négociations vont éventuellement permettre d'envisager des perspectives pour d'autres formations.

Elle souligne que « Régionalisation » ne sera pas synonyme de « fusion » et que 2 INSPE bien distincts seront maintenus.

M. AZOULAY précise que de faibles effectifs n'entraînent pas la fermeture de la formation de manière automatique mais que toute une politique d'établissement est à définir vis-à-vis de ces formations là et de leur intérêt stratégique en fonction de partenariat, de conventions et du positionnement dans l'éco système de de la région.

Mme BLAYA répond ensuite aux interrogations de M. LEGRAND sur le Master « Education Musicale » qu'il s'agit bien d'une formation à faible effectif même si une augmentation a été notée en M1 pour cette année mais que le fond du problème n'est pas là, la question étant d'augmenter l'apport de l'université dans une formation qui se veut un diplôme universitaire. M. AZOULAY confirme que dans ce cas le problème n'est pas lié aux effectifs mais au pilotage de la formation par un nombre insuffisant d'enseignants-chercheurs titulaires de l'université. Mme BLAYA précise que la

*Conseil Académique n°3 du 16 février 2021*

difficulté tient au fait que la formation soit pilotée uniquement par des professeurs du secondaire qui sont titulaires à l'université mais dont la nature des apports est différente de celle des enseignants chercheurs.

A M. LEGRAND qui souhaite savoir si la relation privilégiée entretenue par UCA avec le conservatoire pourrait aider à résoudre le problème, Mme BLAYA répond que cette piste n'a pas encore été explorée et qu'elle va la suggérer à la responsable du parcours.

***Les maquettes des Master MEEF premier et second degré sont validées avec 50 voix pour et 2 abstentions.***

M. AZOULAY remercie particulièrement Mme BLAYA et MM. BRACCO et JOUFFRAY et l'ensemble de leurs collègues de l'INSPE qui ont travaillé dans un contexte très particulier et dans un calendrier très contraint.

### **III.9.- Créations de Diplômes d'établissement**

M. AZOULAY informe en préambule qu'en réponse à la demande des conseillers, un document qui récapitule les effectifs des DU ouverts a été mis en ligne sur le wiki et qu'une analyse d'un point de vue économique est en cours de réalisation et sera diffusée prochainement. Il est précisé que les diplômes inscrits en vert n'ont pas de droit d'inscription car ils concernent souvent des compléments de formation, tels que par exemple les certificats qui ont été développés en Sciences.

#### **III.9.1- MSc Affluencer and luxury business**

M. AZOULAY rappelle que ce diplôme avait été présenté au CAc du 18 décembre dernier et n'avait pas été voté suite aux remarques de plusieurs autres conseillers sur les potentielles interactions avec des formations déjà existantes, en particulier à l'IAE. Plusieurs réunions ont eu lieu depuis cette date et ont associé les conseillers qui avaient fait les remarques, la direction et les enseignants de l'IAE dans la discipline concernée, au terme desquelles la proposition de MSc a été modifiée en prenant en compte toutes les remarques des uns et des autres et permet une participation de l'IAE.

M. MUSSO fait part de la genèse du projet qui a vu le jour en réponse à une double sollicitation reçue de la part de l'entreprise Launch Metrics et de la ville de Cannes qui ont fait part de leurs besoins importants et croissants aussi bien en matière de formation que de recherche dans le domaine.

Il précise que l'entreprise Launch Metrics est aujourd'hui considérée comme le leader mondial dans l'analyse de données de réseaux sociaux concernant des consommateurs qui ont une très forte influence dans le secteur de la mode et du luxe. Cette entreprise propose une collaboration en amenant un réseau de professionnels de premier plan du secteur du luxe et de la mode qui va permettre de fournir à la fois un vivier de professionnels susceptibles d'intervenir dans la formation, et d'avoir un certain nombre d'employeurs potentiels pour les étudiants qui vont être issus des formations du domaine. Ce réseau propose également d'éventuels financements pour des projets de recherche en lien avec les problématiques et les besoins de l'entreprise. Cette société a son siège social à New York mais son PDG qui en est le fondateur est cannois, ce qui explique aussi le fort intérêt pour développer ce MSc avec UCA. La Ville de Cannes soutient également fortement le projet et propose d'une part d'héberger la formation, plusieurs localisations étant actuellement à l'étude, et d'autre part de faire une forte promotion auprès des professionnels de l'écosystème du luxe et de la mode sur le territoire, l'économie cannoise et son bassin d'emplois étant fortement impactés par ce secteur.

M. MUSSO précise que ces partenaires se sont adressés à UCA pas seulement en raison d'une proximité géographique mais également en raison des compétences reconnues dans plusieurs domaines qui sont à l'intersection des problématiques liées à l'analyse de données, à l'intelligence artificielle mais aussi à l'analyse de comportement et au marketing.

M. MUSSO explique ensuite que le terme « Affluencers » est un anglicisme contractant « Affluent » et « Influencers » et que l'objectif est d'utiliser des éléments de disciplines très différentes pour créer des outils de prise de décision et d'anticipation. Cela concerne l'analyse des données de réseaux sociaux avec l'IA, l'idée étant d'analyser à la fois les textes mais également les vidéos que l'on peut trouver sur les différents réseaux sociaux pour essayer de mieux anticiper les tendances et de mieux comprendre l'évolution à la fois du de l'écosystème et des besoins du marché. Au-delà de cette analyse des réseaux sociaux il y a aussi la volonté de coupler cela avec une analyse des émotions et des comportements des individus et dans ce cadre, il sera également fait appel à un autre domaine qui est l'économie

comportementale et l'analyse des émotions traitées au sein de la plateforme universitaire CoCoLab. Une dernière partie consiste à utiliser l'analyse des réseaux sociaux et celle des comportements et des émotions pour arriver à modéliser des comportements et détecter et anticiper de nouvelles tendances notamment dans le domaine de l'économie et du marketing.

Sur la question du choix d'un MSc, M. MUSSO apporte plusieurs réponses.

La première est liée au caractère international du programme où 100% des enseignements seront dispensés en anglais, le programme étant ouvert aux étudiants français et étrangers avec un enseignement en anglais qui permettra d'accroître la visibilité et d'attirer vers l'établissement des étudiants venus d'un peu partout à travers ce réseau.

La deuxième tient à une interdisciplinarité forte avec plusieurs disciplines essentiellement issues des SHS et des sciences dites dures. Ainsi des gens qui font de l'analyse de données (de l'INRIA et d'IS), des sociologues, des comportementalistes et des spécialistes du marketing vont travailler conjointement. Cette forte interdisciplinarité qui est la marque des MSc rendrait complexe la création d'un master qui pourrait difficilement être rattachée à une mention identifiée.

Une dernière réponse tient enfin à une implication forte dans la formation de plusieurs composantes d'UCA qui sont l'EUR ELMI, l'EUR DS4H et l'IAE.

M. MUSSO précise que la description détaillée du programme de formation et de la maquette sont disponibles dans les documents annexés. Le programme de formation reprend toutes les disciplines qui permettent d'abord d'identifier ces affluencers et de comprendre leurs comportements et la manière dont les émotions vont guider leurs décisions dans ce secteur bien particulier du luxe et de la mode. Cela permettra de mieux comprendre l'évolution du marché, de mieux prédire les besoins et de décider des stratégies économiques et marketing à mettre en place pour avoir une longueur d'avance dans un secteur qui évolue très vite et qui est très difficile à anticiper.

M. MUSSO présente enfin l'équipe qui regroupe à la fois des enseignants-chercheurs d'UCA mais également des professionnels qui appartiennent à ce réseau et qui vont pouvoir intervenir comme des experts du domaine auprès des étudiants.

Il souligne que la volonté de commencer à le faire fonctionner le MSc et à le faire monter progressivement en puissance, n'est qu'une facette du projet dont les commanditaires sont par ailleurs très intéressés par le développement de programmes de recherche dans plusieurs disciplines qui pourraient alimenter leur réflexion autour de ce sujet. Ainsi, seront associés à ce type de programmes de recherche des personnels de l'INRIA, d'IS, des économistes, des spécialistes de l'analyse des comportements et des émotions et des spécialistes en management et en marketing. À côté de cette recherche, si le programme rencontre le succès espéré, l'ambition est de créer un think-tank qui permettrait de mettre en avant les résultats de la recherche. Il est également envisagé, en dernier maillon de la chaîne, de créer un start-up studio qui permettrait aux étudiants issus du MSc de pouvoir créer leur propre start-up à la fois suivis et conseillés par l'équipe du programme et qui bénéficierait également de l'appui d'investisseurs spécialisés dans ce type d'entreprises et de secteur.

M. AZOULAY donne ensuite la parole au second rapporteur qui a procédé à une nouvelle expertise du MSc. Celui-ci note que le projet s'est précisé et a mûri depuis la présentation faite en décembre et que les interrogations qu'il avait, en particulier sur les étudiants susceptibles de candidater, sur les débouchés qui leur étaient offerts et sur la répartition des enseignements, notamment sur la partie mentoring qui n'était pas très clairement explicitée, trouvent leurs réponses dans la nouvelle version du dossier et dans la présentation faite ce jour. Il fait donc part de son avis favorable.

M. AZOULAY fait part du rapport de la première rapporteuse qui note une évolution sur la partie marketing du diplôme qui a été diminuée avec une réorientation vers le data analyses et l'approche comportementale des influenceurs. Ainsi présenté ce diplôme lui semble représenter une véritable offre de formation alternative. Elle avait par ailleurs relevé que la participation de la ville de Cannes n'était pas très explicite, mais M. AZOULAY observe que des compléments viennent d'être apportés par M. MUSSO. Il indique enfin que la rapporteuse concluait son rapport par un avis favorable. Concernant un rapprochement demandé par la rapporteuse avec l'IAE, M. ATTANASI précise qu'au terme des rencontres avec les représentants de cette composante, des projets de recherche communs avec les membres du Cocolab ont commencé à être envisagés.

***Le MSC Affluencer and luxury business est approuvé avec 37 voix pour, 9 contre et 8 abstention.***

M. AZOULAY remercie MM. MUSSO et ATTANASI pour le travail effectué.

### III.9.2- DU Astronomie Observationnelle

M. AZOULAY accueille M. BENDJOYA porteur de ce projet de DU.

M. BENDJOYA présente ce DU proposé dans le cadre du projet C2PU (Centre Pédagogique Planète Univers) de l'OCA. L'objectif de la formation est de faire bénéficier un plus large public d'une expérience qui fonctionne très bien dans le cadre du master MAUCA et qui correspond à une UE à part entière (C2PU) par une immersion totale des étudiants dans le métier de l'astronome en s'appuyant sur l'infrastructure de l'OCA constituée notamment de 2 télescopes et sur une expérience internationale avec la participation régulière, soit en présentiel soit en distanciel, d'étudiants irlandais, belges et allemands.

Le but serait de former les personnes intéressées à un savoir théorique et pratique par l'utilisation des télescopes professionnels dédiés à la recherche qui permettrait de mettre en œuvre une observation astronomique et d'apprendre à en extraire des données astrophysiques pour pouvoir les exploiter d'un point de vue de recherche.

Le DU se répartirait en grands thèmes : introduction aux différents objets astrophysiques, quels types d'observations peuvent être faites sur ces objets et avec quels instruments pour pouvoir en tirer une information pertinente afin d'alimenter les bases de données actuelles. A la suite de cette partie introductive, il est prévu une série de travaux dirigés consistant à apprendre aux étudiants à réduire des données à partir de données d'archives et à mener des observations dirigées sur 2 télescopes. Une dernière partie consistera en un projet personnel.

Concernant les moyens mis en œuvre, il est précisé qu'ils sont composés d'une équipe de 16 spécialistes, de simulateurs qui permettront aux étudiants de se former au pilotage de télescope et à l'acquisition des données, d'une instrumentation, d'archives de données et de divers documents.

Le programme se déroulera sur un mois entier en immersion avec un rythme intense mais très formateur incluant des observations en soirée sur le plateau de Calern. Les cours et les TD pourront être mutualisés de manière partielle avec le master MAUCA. Une deuxième session pourra, en fonction de la demande, être dupliquée au second semestre.

Le public visé sera constitué d'une part d'un public académique avec des étudiants en cours de L3 ou l'ayant validé, d'étudiants de masters ou des doctorants locaux, nationaux et internationaux. M. BENDJOYA précise que peu d'offre sont comparables au niveau national, seul des DU d'astronomie sont proposés à Paris et à Lille. Ce DU peut donc constituer une réelle plus-value pour les étudiants de master et de doctorat. Le DU pourra aussi faire partie de la formation continue des enseignants du secondaire et permettre à des professeurs de collège d'amener leurs élèves à faire des observations en lien avec le projet Educosmos et intéresser également les enseignants de lycée.

Un public non académique constitué d'ingénieurs (notamment des ingénieurs de Thalès intervenant dans le master) et d'astronomes amateurs dont le nombre ne cesse de s'accroître est également attendu.

M. BENDJOYA conclut que le projet peut être attractif compte tenu des ressources mises à disposition, d'une forte visibilité avec une ouverture au niveau international et de sondages effectués qui laissent à penser que le projet sera viable.

M. AZOULAY remercie M. BENDJOYA pour sa présentation et invite les rapporteurs à prendre la parole.

La seconde rapporteuse fait part de son rapport et de son avis favorable. (cf document en annexe) Elle se déclare satisfaite par cette présentation très claire qui complète de manière détaillée les éléments figurant dans le dossier.

Il est ensuite fait part du rapport très favorable du premier rapporteur et d'une interrogation de sa part relative à la distribution des ECTS (cf rapport en annexe). M. BENDJOYA indique qu'il n'a aucune objection à apporter des modifications à ce niveau mais que s'agissant d'un DU il n'y a pas de règles qui s'imposent comme pour les diplômes nationaux.

Il est ensuite fait part d'une question du rapporteur relative au mode de financement des heures dispensées par l'équipe pédagogique, M. BENDJOYA répond que les astronomes sont des enseignants-chercheurs et que ces heures entrent dans le cadre de leur contrat et ne génère pas d'heures complémentaires. M. DIMARCQ précise que les astronomes sont des agents de l'observatoire. M. AZOULAY souligne, en réponse à une interrogation du rapporteur, que les interventions dans les DU ne sont pas comptabilisées dans le service statutaire de l'enseignant et qu'ils peuvent faire, selon les cas, l'objet d'un cumul d'activité, mais que de ce fait, aucune réversion particulière n'est prévue au département d'origine des intervenants.

***Le DU Astronomie Observationnelle est approuvé avec 43 voix favorables et 1 abstention.***

### III.10.- Conventions Internationales

M. AZOULAY donne la parole à Mme SABOURAULT Vice-Présidente au Développement International.

Mme SABOURAULT se félicite en préambule de la part croissante des co-diplomations au niveau Licence, les deux premières conventions présentées aujourd'hui entrant dans ce cadre. Elle présente les conventions suivantes :

- **Convention spécifique avec l'Université Linguistique d'Etat de Moscou Maurice Thorez** établissant un double-diplôme dans le domaine des Langues Étrangères Appliquées (EUR CREATES) :

Les étudiants de L1 suivent leur formation dans leur université respective, au niveau L2 tous les étudiants seront présents à UCA et au niveau L3 tous les étudiants seront en formation à Moscou. 10 étudiants maximum par an seront sélectionnés par chaque établissement (en fin de L1 pour Moscou et en fin de L2 pour UCA). Les langues concernées sont le français, l'anglais et le russe. Les droits de scolarité sont payés par les étudiants dans leur établissement d'origine, aucun droit spécifique ne venant s'ajouter.

Mme SABOURAULT répond à la demande de M. CRISTOFARI que les collaborations de Nice avec Moscou sont anciennes et qu'aucun problème lié à la sécurité des étudiants n'a jamais été à déplorer, les étudiants pouvant facilement être logés sur les campus russes.

- **Accord spécifique avec l'Université Technique de Kosice (UTK) en Slovaquie Faculté d'Économie (EkF)** concernant un programme de double-diplôme de licence économie-gestion (UCA-EUR ELMI) / finance, banque et investissement (UTK)

Mme SABOURAULT souligne que l'Université de Kosice est un partenaire important d'UCA en termes de coopération dans le cadre de l'alliance Ulysseus. Cette convention est le renouvellement d'un accord pour une mobilité qui s'effectue uniquement en troisième année par le biais d'un échange réciproque. L'ensemble des crédits est reconnu par chaque établissement et 7 étudiants maximum sont concernés chaque année. Le diplôme est dispensé en français à UCA et un niveau B2 en français est exigé pour les étudiants de Kosice, les enseignements sont dispensés en anglais à Kosice et un niveau B2 en anglais est exigé pour les étudiants niçois. Un mémoire en fin de L3 est demandé. Les droits de scolarité sont payés par les étudiants dans leur établissement d'origine avec 40 € de frais supplémentaires.

Mme SABOURAULT fait part ensuite du bilan de la précédente convention qui courrait depuis 2016, avec une mobilité qui a concerné 8 étudiants niçois et 17 étudiants de Kosice.

- **Convention de prestation de formation Année 2019-2020 UCA/Université de Montréal**
- **Convention de prestation de formation Année 2020-2021 UCA/Université de Montréal**

Mme SABOURAULT précise qu'il s'agit pour ces deux conventions d'un achat de prestation de l'EUR HEALTHY pour un enseignement qui est un module d'intersectorialité en santé et qui sera utilisé par la Faculté de Médecine pour le DIU « Animation et Coordination territoriale en santé publique » dans le cadre de la formation continue des professionnels de santé ainsi que pour le Master « Ingénierie de la Santé, parcours santé publique ».

Le module proposé par Montréal est intégralement en e-learning et comprend les cours et l'évaluation des étudiants pour un coût de 3880 € annuel.

Mme SABOURAULT précise qu'il y a deux conventions à valider car celle de 2019/2020 a été transmise très en retard.

- **Memorandum Of Understanding for partnership activities Among Alma Mater Studiorum - Università di Bologna, UCA, ALMACUBE S.R.L & Bonfiglioli**

Mme SABOURAULT explique qu'il s'agit d'un accord-cadre entre 4 entités : 2 Universités (UCA et l'Université de Bologne), un incubateur de l'université de Bologne (ALMACUBE) et une entreprise positionnée dans le secteur de la robotique (Bonfiglioli). Cet accord s'inscrit dans le cadre du projet Invent L@UCA. La convention concerne une activité de proposition de projets par des étudiants à la fois d'UCA et de Bologne pour l'entreprise Bonfiglioli qui va verser 60000€ à ALMACUBE. L'incubateur gèrera le budget, organisera les activités et recrutera les étudiants pour réaliser des missions sur des projets communs d'innovation. 3 étudiants d'UCA et 4 de Bologne ont participé cette année. L'idée pour UCA est de dupliquer ce type de convention avec d'autres entreprises ou instituts pour financer des projets d'innovation.

**Les conventions présentées sont approuvées avec 42 voix pour et 1 abstention.**

### III.11.- Examens télésurveillés dans le cadre sanitaire



M. AZOULAY accueille M. ARGENTINA venu présenter le dispositif.

M. ARGENTINA fait part d'un travail réalisé sur les 3 EUR de Sciences (DS4H, LIFE et SPECTRUM) afin de tenter de contourner des difficultés rencontrées concernant des évaluations d'étudiants qui s'effectuent parfois en distanciel dans le contexte de la crise sanitaire.

Compte tenu des incertitudes liées à la situation sanitaire, M. ARGENTINA explique qu'il convient d'être dans une démarche d'anticipation même s'il n'est pas souhaité que des mesures de confinement plus strictes se mettent en place et s'il est à espérer que le dispositif proposé n'aura pas à être déployé massivement. Le projet consiste donc à proposer une forme de télésurveillance quand les étudiants passent des examens en distanciel.

Actuellement ce type d'examen se fait par le biais de la plateforme Moodle qui fonctionne plutôt bien, la difficulté qui se présente cependant tient à l'identification de la personne derrière l'écran qui peut également solliciter l'aide de proches présents à ses côtés ou consulter des documents pendant qu'elle compose et ainsi peut se poser un problème d'équité entre les étudiants.

Une deuxième difficulté tient au fait que les ordinateurs utilisés par la majorité des étudiants ne sont pas adaptés lorsqu'il s'agit pour les EUR de Sciences de transmettre les dessins ou schémas nécessaires aux examens.

Il souligne également que si l'établissement est capable de mettre en place des protocoles de télésurveillance pour les examens en distanciel cela pourra faciliter la commercialisation de sa formation à distance notamment dans le cadre d'accords internationaux.

Le problème de l'utilisation de plateformes avec télésurveillance des examens existantes tient à un coût rédhibitoire de l'ordre de 10€ la copie. Il est donc proposé une solution qui passerait par l'optimisation du logiciel zoom qui a pu être déployé rapidement au début de l'année dernière. L'attention a été portée sur une validation du protocole de surveillance à tous les niveaux. Il s'agirait de proposer un service de télésurveillance aux étudiants à risque qui en expriment le besoin car ils ne peuvent participer aux examens en présentiel (immunodéprimés, atteint de pathologies lourdes, cas contact Covid, étudiants ayant quitté le site de la formation pour rentrer chez eux ou étudiants ayant peur de venir composer à l'université). Il leur sera possible de composer dans le lieu de leur choix qu'ils jugeront le mieux adapté afin de ne pas rencontrer de problème de connexion. Ils auront, pour ce faire, à renseigner un formulaire d'engagement qui démontrera leur motivation à utiliser le service. La conformité du formulaire au RGPD et le respect de la protection des données été vérifié avec le DPO.

Le logiciel zoom sera utilisé avec la création de petites salles de 25 étudiants, les flux vidéo de chacune étant attribués à un surveillant. La charte prévoit que l'étudiant s'engage à ne pas enregistrer les flux vidéo. Le déroulement de l'examen s'appuiera au maximum sur les modalités en présentiel définies par la règlementation des examens. Une convocation sera envoyée à l'étudiant, un examen blanc qui permet à l'étudiant de se mettre dans les conditions les plus proches d'examen en présentiel sera ensuite organisé. La condition d'examen imaginée prévoit une connexion avec un double écran. L'étudiant voit le sujet déposé sur Moodle sur le premier écran et un téléphone positionné derrière lui filme uniquement la zone dans laquelle il est en train de composer. Une fois que l'étudiant a testé sa condition d'examen, il reçoit le document de l'examen blanc, il remplit et signe l'engagement puis scanne et soumet le document sur Moodle.

Pour les épreuves de l'examen, les étudiants sont convoqués une demi-heure avant afin de vérifier leur identité. La durée de l'examen déposé sur Moodle est fixée par l'enseignant. A la fin de l'épreuve, les étudiants disposent de 15 mn pour scanner les copies avec leur téléphone portable et 15 mn renvoyer les copies sur le serveur Moodle (qui permet si besoin l'anonymisation des copies).

M. ARGENTINA précise ensuite que le protocole a été présenté au dernier conseil des étudiants qui a rendu un avis favorable sur la proposition avec 21 voix "pour", 14 abstentions et 8 voix "contre". Des discussions sur la sécurisation du dispositif ont parallèlement été menées avec le DPO et le service juridique. Le CAP et L@UCA ont été sollicités pour la préparation des documents tant à destination des étudiants que des enseignants.

Mme WALLISER s'interroge sur le caractère facultatif du dispositif pour les composantes qui fonctionnent en contrôle continu intégral et qui ne peuvent mettre en place de contrôle en présentiel et fait part de ses doutes sur l'intérêt que les étudiants auraient à adhérer de leur plein gré au dispositif.

M. ARGENTINA répond qu'il serait compliqué de mettre en place rapidement un système d'examen télésurveillé obligatoire applicable à l'ensemble de l'établissement, ainsi il a été préféré une présentation du dispositif comme un service offert aux étudiants pour faciliter sa mise en place d'un point de vue juridique. Dans le cas d'un dispositif généralisé, il faudrait tout de même prévoir de faire venir sur site les étudiants qui ne sont pas en capacité de participer à ces examens notamment lorsqu'ils ne disposent pas du matériel nécessaire.

M. AZOULAY précise que le dispositif présenté est une alternative réservée aux examens en présentiel pour les formations qui pratiquent ce type d'évaluation, ce qui explique son caractère facultatif. Il rappelle qu'il n'y a pas de directive de l'établissement pour interdire le contrôle continu en présentiel. Mme WALLISER explique qu'il n'y a pas de

semaine d'examens spécifique à l'IAE et qu'une telle organisation est difficile à envisager compte tenu notamment des périodes de stages.

M. AZOULAY rappelle que, compte tenu du contexte actuel particulier, les modalités d'examen peuvent être changées et le contrôle terminal peut être privilégié et informe que certaines formations ont fait le choix de basculer sur cette option.

A la demande de M. CRISTOFARI qui souhaite savoir quelles seraient les conséquences d'une coupure de réseau qui entraînerait la perte de connexion pour l'étudiant, M. ARGENTINA répond que cette situation pose effectivement problème. L'étudiant dispose d'un numéro de contact qui lui permet de faire part de ses difficultés à l'enseignant de permanence et dispose d'un délai de 15mn pour se reconnecter. Si la coupure de réseau est définitive l'étudiant sera dans une situation d'absence justifiée.

Concernant enfin une la possibilité d'une pause pour aller aux toilettes, M. ARGENTINA précise que la réglementation prévoit que lorsque la durée de l'examen est inférieure à une heure l'étudiant ne doit pas quitter la salle, dans les autres cas une « pause toilettes » d'une durée raisonnable en distanciel comme en présentiel peut être accordée.

**Le dispositif de télésurveillance des examens présenté est approuvé avec 29 voix pour, 2 voix contre et 10 abstentions.**

M. AZOULAY remercie M. ARGENTINA pour cette présentation.

### **III.12.- Fixation des capacités d'accueil et des critères de sélection pour les candidatures au diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée au titre de l'année 21-22**

M. AZOULAY indique que cette demande concernant un diplôme d'état de niveau master est arrivée un peu plus tardivement et n'avait pu être présentée en même temps que les capacités d'accueil des masters. Il précise que ce diplôme a vocation à permettre une spécialisation des infirmiers.

**Les capacités d'accueil et des critères de sélection pour les candidatures au diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée au titre de l'année 21-22 sont approuvées avec 30 voix pour et 2 abstentions.**

### **III.13.- Fixation des capacités d'accueil pour l'admission en deuxième ou troisième année des formations de médecine, de pharmacie, ou de maïeutique**

M. AZOULAY précise qu'il s'agit de voter les capacités d'accueil pour les dispositifs « passerelles », les formations de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année de santé pouvant accueillir des étudiants ingénieurs ou docteurs souvent dans le cadre de reconversions professionnelles. La réglementation impose un certain pourcentage d'étudiants pour ce type de dispositifs.

Les dossiers sont examinés par un jury composé de personnels enseignants représentant des différentes composantes. Il est précisé que le Président du jury sera le Pr Patrick BAQUE.

A la demande de M. LEGRAND, M. AZOULAY indique qu'il n'y a pas de critères d'admission prédéfinis et que les dossiers déposés sont laissés à l'appréciation du jury. Il ajoute qu'il convient toutefois d'avoir suivi une formation qui permet de justifier des compétences requises et que peuvent par exemple être concernés des infirmiers ou des ingénieurs en biotechnologie. Il souligne qu'il ne s'agit pas de réorientation d'étudiants mais bien de reconversions professionnelles.

**Les capacités d'accueil pour l'admission en deuxième ou troisième année des formations de médecine, de pharmacie, ou de maïeutique sont approuvées avec 30 voix pour et 2 abstentions.**

La séance est levée à 18h25.

Pour le Président et par délégation  
le Vice Président Formation

